

# Groupe de travail sur les milieux humides et hydriques de la Yamaska



1<sup>ère</sup> rencontre  
13 février 2020

Vicky Bérubé Ph. D.

*Biologiste*

Alex Martin, Michel Landry, Meggie Hébert, Jean Fecteau et Michel Laliberté

**Merci beaucoup de votre  
participation!**



# Ordre du jour

- 13h30            Accueil et mandat de l'OBV Yamaska
- 13h50            Bien comprendre la base: quelques considérations
- 14h10            Portrait préliminaire des milieux humides de la zone de gestion de l'eau de la Yamaska
- 14h45            Mini-pause
- 15h00            Atelier de travail
- 15h45            Plénière et questions
- 16H15            Fin



# Pour débiter

Activité brise-glace:

I. Répondre à deux questions sur une feuille

- 1. Qu'attendez-vous de cette rencontre?
- 2. Comment pouvez-vous contribuer à ce groupe de travail?



# Pour débiter

Activité brise-glace:

1. Répondre à deux questions sur une feuille

- 1. Qu'attendez-vous de cette rencontre?
- 2. Comment pouvez-vous contribuer à ce groupe de travail?

2. Rondes de 2 minutes (x 2) où vous dites à votre voisin de derrière et de devant les réponses inscrites aux questions



# Pour débiter

## Réponses pour l'OBV:

### 1. Nos attentes sont:

- Clarifier le mandat de l'OBV
- Établir une direction pour les prochaines étapes

2. Établir une base commune de connaissances pour les MH du territoire, faire le lien avec les différents secteurs et faciliter la concertation



# Mandat de l'OBV, lois, spécifications et démarches

**Raison d'être** d'un OBV: gestion intégrée de l'eau par bassin versant (Loi sur l'eau)

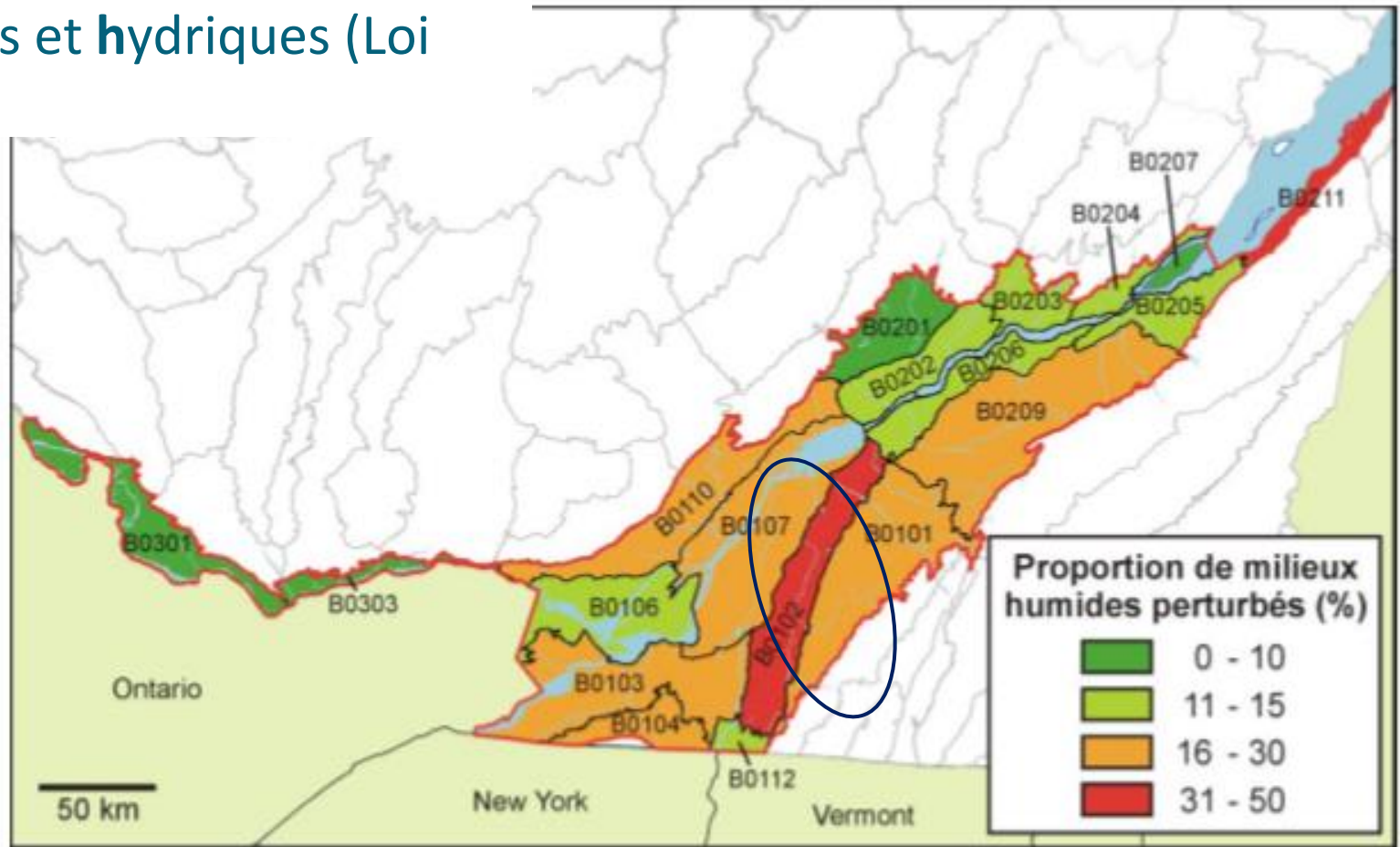
**Rôle spécifique:** élaborer, promouvoir et faire la mise en oeuvre d'un plan directeur de l'eau

**PDE** = planification stratégique des ressources en eau d'un territoire et élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau

**PDE suggère** des orientations et/ou directions



# Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132)



**Figure 6.** Proportion de milieux humides perturbés (%) sur la superficie totale de milieux humides présents dans chaque ensemble physiographique. Voir tableau 6 pour le nom complet des ensembles.



# Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132)

## Principes de base:

- Aucune perte nette
- Gestion cohérente par bassin versant
- Résilience face aux changements climatiques
- Intègre six fonctions des MHH



## Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132)

### Principes de base:

- Aucune perte nette
- Gestion cohérente par bassin versant
- Résilience face aux changements climatiques
- Intègre six fonctions des MHH

Loi sur le ministère du Développement durable , de l'Environnement et des Parcs



Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Loi sur la qualité de l'environnement

**Loi sur l'eau**



# Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132)

## Principes de base:

- Aucune perte nette
- Gestion cohérente par bassin versant
- Résilience face aux changements climatiques
- Intègre six fonctions des MHH

Loi sur le ministère du Développement durable , de l'Environnement et des Parcs

→ Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Loi sur la qualité de l'environnement

## Loi sur l'eau

OBV: Objectifs de conservation des MHH (intégrés dans le PDE)  
15 mars 2021

MRC: Plan régional des MHH (PRMHH)  
juin 2022



# Spécifications

## OBV: Objectifs de conservation des MHH (intégrés dans le PDE)

Mise à jour du PDE: priorité sur le sujet de la conservation des MHH

Focus mis sur les objectifs (min. de 2), orientations, action, état d'avancement

Processus de concertation et opportunité de collaboration

Utilisation des données existantes: entraîne une révision du portrait et du diagnostic s'il y a lieu

Échelle: ZGIE/bassin versant/sous-bassin

## MRC: Plan régional des MHH (PRMHH)

Exercice de planification du territoire (contexte d'aménagement)

MRC doivent consulter les OBV et PDE de leur territoire

Aucune perte nette, gestion cohérente par bassin versant, tient compte des changements climatiques

Identifier les MHH présentant un intérêt pour la conservation

Échelle: limite administrative de la MRC

# Démarches de l'OBV Yamaska

**Concertation:** Mise en commun des efforts de différentes organisations pour développer une compréhension partagée d'une problématique ou pour convenir de réponses collectives (objectifs communs et actions pertinentes) à des problèmes vécus sur le territoire (Bourque 2008)



# Démarches de l'OBV Yamaska

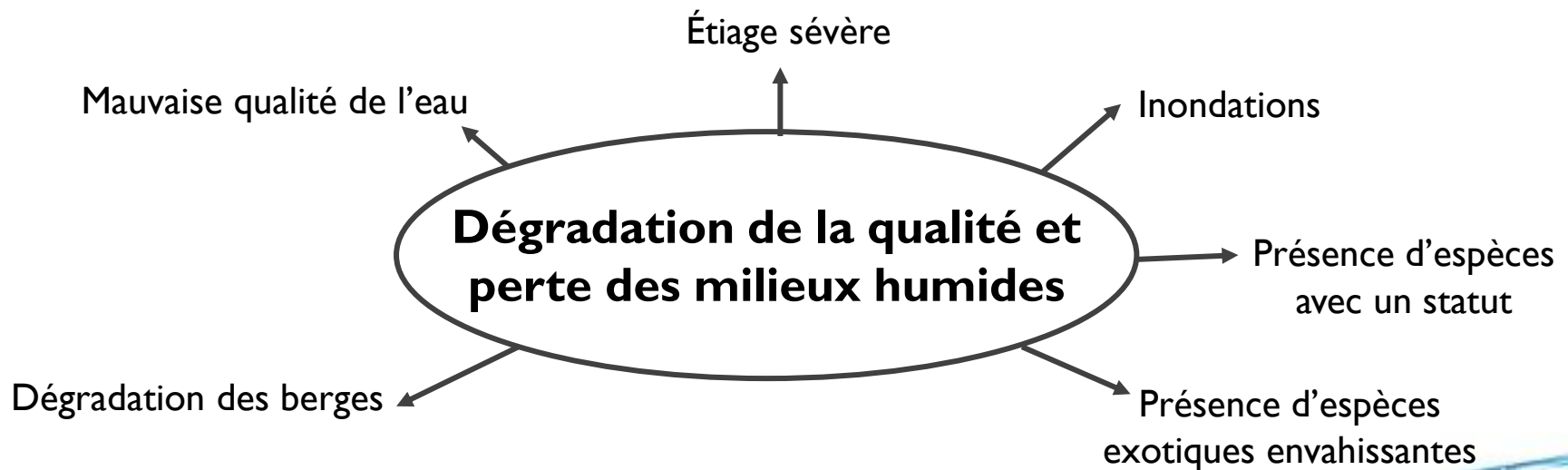
**Concertation:** Mise en commun des efforts de différentes organisations pour développer une compréhension partagée d'une problématique ou pour convenir de réponses collectives (objectifs communs et actions pertinentes) à des problèmes vécus sur le territoire (Bourque 2008)

**Dégradation de la qualité et  
perte des milieux humides**



# Démarches de l'OBV Yamaska

**Concertation:** Mise en commun des efforts de différentes organisations pour développer une compréhension partagée d'une problématique ou pour convenir de réponses collectives (objectifs communs et actions pertinentes) à des problèmes vécus sur le territoire (Bourque 2008)



# Démarches de l'OBV Yamaska

Processus de concertation:

OBV Yamaska : Groupe de travail afin d'élargir les discussions aux partenaires du territoire

Prévision de 4 rencontres de travail : 2 rencontres pour les milieux humides et 2 rencontres pour les milieux hydriques

Forme envisagée : présentation, atelier de travail, discussion et intégration des travaux dans la mise à jour

